



Etat d'Israël

L'apprentissage précoce du travail agricole est de règle chez les enfants israéliens des régions rurales.

cela conviendrait au Secrétaire général. Israël espéra que, dans les discussions sur la procédure et l'ordre du jour présidées par M. Hammarskjöld, les parties consentiraient à « assumer la responsabilité principale de la direction de la conférence », montrant ainsi sa préférence pour les négociations bipartites sur les questions de fond sans l'aide des Nations Unies que le Secrétaire général était disposé à fournir.

C'est seulement au bout d'un mois que la Jordanie répondit à l'invitation de M. Hammarskjöld. Le 24 mars, elle réitéra son offre d'utiliser la Commission mixte d'armistice n'importe quand pour discuter les problèmes en question, conformément à l'Article XI de l'accord d'armistice. Une situation extrêmement tendue s'était alors développée entre la Jordanie et Israël, pour des raisons qui sont décrites plus bas, et le Secrétaire général décida qu'il n'était pas justifié pour le moment d'étudier davantage la question de la réunion d'une conférence spéciale. Israël considéra la troisième déclaration de la Jordanie invoquant l'Article XI de l'accord d'armistice comme « un refus net » de remplir ses obligations aux termes de l'Article XII. Le 5 avril, il pria donc le Conseil de sécurité d'inscrire la question à son ordre du jour pour être examinée d'urgence, en même temps que trois autres points relatifs à la violation par la Jordanie de l'accord d'armistice.

Tension accrue entre Israël et la Jordanie

Le 24 février, le chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve a présenté au Conseil de sécurité le rapport que celui-ci avait demandé par sa résolution du 24 novembre 1953. En décrivant